

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 27 janvier à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Maxime HUG, Maire.

Présent(e)s : Mmes CAYROL Laure - CAYROL Maëlys –DARDENNES Agnès - THAMIE Sylvie – DOUMENC Sophie et MM. CARAYOL Florent — GERARD Philippe - HUG Maxime - LATAPIE Jérémy-NEVEUX Jean-Michel – NAJM Ghassan

Absent(e)s : Mme Martine MERCIER a donné procuration à Mme Sylvie THAMIE – M. Alexandre DELFAUD a donné procuration à Jérémy LATAPIE

M. Florent CARAYOL a été élu secrétaire de séance

1- Réhabilitation/Désamiantage de la toiture du bâtiment Espace Nouvel - Appel d'offres – Attribution des Lots

M. le Maire rappelle que la procédure d'appel d'offres qui a été lancée en décembre 2021 concernant le désamiantage de la toiture de l'espace nouvel et la pose de panneaux photovoltaïques a pris fin le 4 janvier 2022.

La commission d'appel d'offres s'est réunie les 5 janvier et 20 Janvier afin de procéder à l'ouverture des plis et au choix des entreprises suivant les critères des sélections.

M. le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal les offres retenues par la commission d'appel d'offres

N° de lot	Entreprises retenues	Montant HT	Montant TTC
1- Désamiantage	NOVAMIANTE	26 175.00 €	31 410.00 €
2- Couverture Bac Acier	NOVAMIENTE	48 549.00 €	58 258.80 €
3- Travaux de production photovoltaïques	MECOJIT	71 029.20 €	85 235.04 €
COUT TOTAL		145 753.20 €	174 903.84 €
Options possibles :			
Gouttières neuves (lot n°2)		6 380.00 €	7 656.00 €
COUT TOTAL AVEC OPTION		152 133.20 €	182 559.84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir la proposition du Président et de valider ainsi la décision de la commission d'appel d'offres.
- - Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- - Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

2- Local Maison médicale – Madame NADAL Chloé

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu par Madame NADAL Chloé, orthophoniste à la maison médicale d'Assier.

Celle-ci nous informe qu'elle sera en congé maternité à compter du mois de mars jusqu'à mi-août et qu'elle n'a pas, à ce jour, réussi à trouver de remplaçant(e). Elle demande de ne pas avoir à régler le loyer du local durant cette période (montant du loyer 174.15€/mois + 66€ de charges)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de ne pas facturer le loyer à Mme NADAL des mois de mars/avril/mai/juin et juillet 2022,
- De demander à Madame NADAL de continuer sa recherche de remplaçant(e) et nous tenir informé.

20H35 Mme DOUMENC Sophie rejoint la séance.

3- Projet achat de terrain – Maison médicale

L'association des œuvres catholiques d'Assier a demandé à la mairie de faire une proposition d'achat d'une partie du terrain face à la maison médicale. M. le Maire précise que l'association ne veut pas dissocier le dossier de vente de ce terrain et celui de la maison Martigoutte.

L'achat de ce terrain permettrait à la mairie de créer environ 45 places de parking pour la maison médicale, la médiathèque, l'ALSH et l'école de musique.

M. CAYROL de l'entreprise SAT a fait un chiffrage pour l'aménagement d'une partie du terrain environ 1500m², il s'élève à 45 000€ ht

Au vu des différents arguments énumérés :

- Ancien tarif lors de l'achat du terrain pour la maison médicale 2.50€/m²
- Terrain enclavé + coût pour remonter le mur
- Frais de géomètre à la charge de la mairie

Le Conseil Municipal propose un prix d'achat à 10€/m² pour une bande de 26m (1500m²) soit 15000€

4- Assujettissement à la TVA – Budget assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur le régime de la TVA applicable aux services délégués.

La commune, ayant délégué son service d'assainissement par contrat d'affermage, bénéficie de la procédure de transfert des droits à déduction qui lui permet de récupérer, via son délégataire, la TVA supportée au titre des investissements sur les biens mis à disposition du délégataire. Les redevances perçues par le délégataire et reversées à la collectivité sont reversées sans TVA.

Pour tous les contrats qui ont été contractés après le 1^{er} janvier 2014, ce droit n'est plus transmissible au délégataire dans la cadre d'un contrat d'affermage et les redevances perçues par le délégataire et reversées à la collectivité sont soumises à TVA.

Pour les contrats qui ont été contractés avant cette date, le nouveau dispositif n'est pas obligatoire mais peut être appliqué aux choix de la collectivité.

Pour permettre à la commune de récupérer la TVA aussi bien sur les dépenses de fonctionnement que sur les dépenses d'investissement, le syndicat souhaite assujettir son service d'assainissement au régime réel à déclaration trimestrielle à compter du 1^{er} janvier 2022, date d'entrée en vigueur du nouveau contrat de délégation pour l'eau potable.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, l'assemblée :

- ✓ **DECIDE** de l'assujettissement du service assainissement au régime réel à déclaration trimestrielle,

- ✓ **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires pour l'immatriculation de la commune auprès des Services des Impôts.

5- Lotissement Lavalade – proposition d'achat de terrains

M. le Maire informe qu'un particulier propose d'acheter 2 lots du lotissement Lavalade et une partie de l'espace public.

M. le Maire propose :

- de se rendre et voir sur place
- demander à l'acquéreur quelles sont ses projets pour l'acquisition d'autant de surface (environ 10000m²)
- Faire une enquête de voisinage

6- Taxe logement vacant

Point annulé

7- Maison du XVIème – Proposition de vente

Suite à la demande de la mairie, l'office notarial de Me BIRON a réalisé une évaluation de la valeur immobilière de la maison du XVIème.

Voir pour les transferts des baux et les conventions

M.le Maire propose un prix de départ à 230 000€

Questions diverses

Abribus

La subvention pour l'abribus a été versée

La plateforme en béton de l'abribus sera construite en février.

Accessibilité

Les devis concernant les projets accessibilité ont été revus à la hausse.

Commission finances

M. LATAPIE Jérémy va prochainement convoquer la commission finances pour la préparation des budgets 2022.

Cinéma sous les étoiles

Si la commune est intéressée pour une projection de film en plein air, elle doit donner une réponse avant le 31 mars 2022, Maëlys CAYROL sollicitera les associations.

Commission communication

La commission compte un nouveau membre Mme MURAT Marianne

L'édition du bulletin Municipal va reprendre, avec une fréquence de 3 éditions par an.

Le travail sur la création du nouveau site suit son cours

Projets de travaux d'aménagement à la Mairie

Isolation de la cage d'escalier (cloison et porte) pour la salle du Conseil municipal afin qu'il est moins de perte de chaleur.

Pose d'une plaque avec nouveau logo au-dessus de la porte d'entrée de la mairie

Pose d'un sticker avec nouveau logo sur le bureau d'accueil de la mairie.

Tri sélectif à la cantine

Mme DOUMENC informe que Mme Pia EON du SYDED propose la remise en route du tri à la cantine avec une formation pour le personnel. Elle propose un rendez-vous le 15 février à 11h30.

Contrat d'énergie partagé – Grand-Figeac

M. Alexandre DELFAUD a assisté à une réunion, pour adhérer à la mission CEP (Conseil en Énergie Partagée) il faut environ 700€ sur trois ans afin qu'un agent M. Maxime GUILLEMONT apporte à la commune des solutions adaptées permettant de faire des choix pertinents en matière d'énergie sur le patrimoine communal (bâtiments, éclairage des voiries, les véhicules...)

Fin de la séance à 22h15